

2.3.2

Droits humains et syndicaux et égalité / Droits syndicaux

Résolution sur la syndicalisation des étudiants enseignants, des enseignants et des chercheurs en début de carrière

Proposée par: Bureau exécutif
Langue originale: Anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE) réuni au Cap, Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011 :

1. **Reconnaissant** le rôle décisif joué par les étudiants enseignants, les enseignants et les chercheurs débutants dans la détermination de l'avenir des enfants et des étudiants dans le domaine de l'éducation, dans le façonnement de l'avenir des syndicats d'enseignants et de l'ensemble de la profession ;
2. **Prenant note** des informations communiquées par l'ONU eu égard à la demande mondiale à venir concernant un recrutement plus intense d'enseignants afin de répondre aux besoins des systèmes éducatifs qui s'efforcent de réaliser les Objectifs d'Éducation Pour Tous d'ici 2015, ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement ;
3. **Notant** que l'âge moyen des membres du corps enseignant, en particulier dans les pays de l'OCDE, connaît une progression rapide, nécessitant par là-même une augmentation du nombre d'enseignants et de chercheurs en début de carrière dans la plupart des systèmes éducatifs ;
4. **Observant** qu'une proportion significative d'éducateurs et de chercheurs débutants quittent la profession au bout de quelques années à peine, souvent en raison d'environnements de travail difficiles et du fait de l'absence de soutien et d'orientation ;
5. **Reconnaissant** le rôle potentiel des syndicats d'enseignants en termes d'attraction et de rétention des individus dans la profession ;
6. **Préoccupé** par la progression des contrats à durée déterminée et le recul de la protection de l'emploi durant les premières années d'exercice ;
7. **Reconnaissant** qu'il est important de permettre aux jeunes éducateurs et chercheurs de se faire entendre dans le cadre de la création de politiques et programmes qui ne seront pas sans effet sur leur avenir et sur le développement des futurs étudiants ;
8. **Affirmant** l'impact positif considérable que peuvent exercer de bons salaires et de bonnes conditions de travail et le développement professionnel continu, tant sur la rétention des enseignants que sur la réussite des élèves ;
9. **Considérant** la nécessité de promouvoir une adhésion et une participation actives des éducateurs et des chercheurs en début de carrière dans les structures syndicales ;

Le Sixième Congrès mondial

10. **Recommande** que les organisations membres se donnent pour priorité de recruter des enseignants et des chercheurs débutants, d'identifier les problèmes qui les affectent, de répondre à leurs besoins, leur faire prendre conscience de leurs droits et leur proposer les formations qui leur permettront d'assumer des fonctions de responsabilité au sein des syndicats ;

11. **Exhorte** les organisations membres à assurer l'intégration des enseignants et chercheurs en début de carrière dans toute activité syndicale ;
12. **Exhorte** les organisations membres à développer des stratégies de recrutement des enseignants et des chercheurs débutants et à veiller à leur implication active au sein du mouvement syndical ;
13. **Encourage** les organisations membres à appuyer des programmes d'intégration destinés à soutenir les étudiants enseignants et les chercheurs débutants au cours de la première phase d'entrée dans la profession, et à rendre la profession plus attractive en leur garantissant un emploi sous statut ;
14. **Invite** les organisations membres à faire pression auprès de leurs gouvernements afin qu'ils établissent des stratégies globales en matière d'emploi des jeunes, et notamment une stratégie de recrutement des enseignants et chercheurs.
15. **Mandate** le Bureau exécutif afin de
 - (i) faire campagne en faveur de l'accès au développement professionnel continu comme fondement important d'une éducation de qualité ;
 - (ii) promouvoir des politiques et programmes destinés à surmonter les difficultés rencontrées par les enseignants et les chercheurs en début de carrière ;
 - (iii) promouvoir le recours aux TIC pour échanger des idées et encourager le développement de liens entre enseignants en début de carrière et entre chercheurs ;
 - (iv) intensifier ses efforts de lobbying auprès des institutions internationales afin de promouvoir les intérêts des enseignants et chercheurs débutants ; et
 - (v) constituer et consolider des partenariats entre les organisations dédiées aux jeunes.